



## **AVIS PUBLIC**

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement n° 2020-95 relatif à la répartition des quotes-parts et à leurs versements pour l'année 2020 et les années subséquentes » a été adopté par le conseil des maires le 14 janvier 2020 et entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 23<sup>e</sup> jour de janvier 2020.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Nancy Labrecque